

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 1 juin 2021

CP2021_06_27
id. 5785

Le 1 juin 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme JALAISE), M. BESIERS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme NEGRE (pouvoir à M. WEILL)

Sont absents :

Mme LE CORRE

Considérant la vacance de siège de M. MARDEGAN, Vice-Président,

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**TARIFS 2021 COMPLÉMENTAIRES
BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE**

Lors de la réunion de la commission permanente du 6 novembre dernier, la grille tarifaire 2021 des prestations proposées par la base départementale de plein air et de loisirs du Tarn-et-de-Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave a été approuvée. Lors de la réunion consacrée au vote du budget primitif le 21 avril 2021, des animations ou services supplémentaires ont été entérinés. Il est proposé en conséquence, lors de la présente commission, de se prononcer sur les tarifs complémentaires correspondants :

- mise en location de deux tentes « bivouac » pour cyclotouristes, installées dans le camping individuel de la base de loisirs : proposition de tarif à 30 € par nuit et par bivouac ;

- séances d'animation « sports et loisirs » proposées au tout public (tir à l'arc, balades en bateau sur le confluent, découverte de l'ornithologie, parcours VTT encadrés) proposées les week-end ou quotidiennement en saison estivale, au tarif de 3 € par personne et par séance ;

- bassin de petits bateaux pour le jeune public de 4 à 12 ans installé dans le cadre de « plage 82 » dans l'enceinte de la piscine. L'animation est proposée à un tarif de 2 € les 20 minutes par enfant.

Ces nouveaux tarifs ont reçu l'avis favorable des membres du conseil de gestion de la base de loisirs réunis le 2 avril 2021, pour l'examen du budget primitif et des nouveaux projets de l'année 2021.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de la commission permanente du 6 novembre 2020 relative à la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne – grille tarifaire,

Vu l'avis du conseil de gestion de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne du 2 avril 2021,

Considérant le déploiement de nouvelles animations ou des services supplémentaires au sein de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, telle que ci-annexée et selon les modalités susvisées, la tarification des nouveaux services et prestations proposés à la base de plein air et de loisirs du Tarn et Garonne pour la saison 2021.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC